



"Le, la, l', les" définit un nom et précise si le nom est connu, s'il est masculin ou féminin, singulier ou pluriel.

C'est un article défini car il précise un nom.

Exemple:
On va à la mairie.

"la" définit ici le nom "mairie".
Il précise que le nom "mairie" est féminin, singulier, et qu'on connaît déjà la mairie.
Autrement, on aurait dit "une mairie".

"Le, la, l', les" remplace un nom.

C'est un pronom personnel car il est mis à la place d'un nom.

Exemple:
Cette voiture est superbe. Mon cousin l'a d'ailleurs achetée!

"l'" est mis pour remplacer "cette voiture".
Il remplace donc un nom et est un pronom personnel.